



Société Belge des Professeurs de Mathématiques d'expression française, asbl

Avenue Maistriau 19, bâtiment 4, 7000 Mons

Numéro d'entreprise : 421.573.381

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du mercredi 23 août 2023

Présents : R. AGNANDJI, P. BOLLY, J.-M. DESBONNEZ, C. DOCQ, D. DUMONT, P. DUPONT, R. GOSSEZ, M.-F. GUISSARD, Y. HAINE, V. HENRY, P. LAMBRECHT, J. LAMON, P. LAPÔTRE, D. LEGRAND, D. LONGRÉE, C. MICHAUX, L. NINOVE, M. SEBILLE, R. SCRÈVE, Y. VANKASTER, H. VERMEIREN et T. VEYT.

La réunion débute à 16 h 38.

1 Approbation de l'OJ de l'AG du 23 août 2023

L'ordre du jour est approuvé.

2 Approbation du PV de l'AG du 19 avril 2023

Le PV est approuvé.

3 Activités de l'année écoulée

La présidente rappelle quelques faits marquants de l'année 2022-2023.

3.1 Brochures

Plusieurs brochures récemment finalisées sont disponibles :

- le Tome 10 des « Questions d'Olympiades » (P. DUPONT) a été imprimé,
- les « Clés pour les Olympiades » (G. TROESSAERT) a été réédité,
- le Tome 4 de la série « Coin des problèmes » (J. MIEWIS) reprenant des problèmes parus dans Math-Jeunes et Math-Jeunes Junior sera imprimé dès que possible,
- la brochure électronique sur les « Carrés de DIRICHLET (J.-M. DESBONNEZ, G. NOËL, Y. NOËL, Ph. TILLEUIL) a été mise en téléchargement libre sur le site.

3.2 Losanges

Face aux difficultés financières auxquelles est confrontée la SBPMef, notamment en raison des coûts toujours plus élevés de l'impression et de l'envoi des publications, le comité de rédaction de Losanges a décidé de ne plus publier que trois numéros par an. Les mois de publication seront dorénavant février, juin et novembre (le numéro de septembre qui a été supprimé était le plus difficile à remplir à cause des vacances). Il y a encore eu quatre numéros en 2022-2023 mais il n'y en aura plus que trois en 2023-2024.

3.3 Stages à Wépion

Les stages de préparation aux compétitions internationales ont repris en présentiel à Wépion pour les trois groupes d'élèves. Ils sont pris en charge par un grand nombre de bénévoles. V. HENRY relaie une demande d'animateurs pour le groupe C (les plus jeunes).

3.4 Compétitions internationales

La Belgique a obtenu

- deux médailles de bronze et une mention honorable à l'OMI,
- deux mentions honorables à l'EGMO,
- une médaille d'or, deux médailles d'argent et une médaille de bronze à la BxMO, notre équipe se classant ainsi à la première place,
- trois médailles d'or, une médaille d'argent, cinq médailles de bronze et une mention honorable à l'OFM. Onze élèves représentaient la Belgique lors de cette deuxième édition qui concernait douze pays.

4 Cotisations

À cause des augmentations de toutes les matières premières et services (papier, coûts d'expédition, ...) qui ont causé les difficultés financières déjà évoquées au point ??, la SBPMef ne peut plus se permettre de maintenir à 28€ le montant de la cotisation ordinaire.

Le CA propose à l'AG deux types de cotisations :

- une cotisation électronique au prix de 20€, donnant droit aux seules versions électroniques des publications,
- une cotisation « papier » à 38€ donnant droit à la version imprimée de Losanges.

Les prix des autres types de cotisation seraient adaptés proportionnellement. Il est impossible de prévoir comment les membres vont réagir.

La proposition est approuvée.

Notons que le SBPM-Infor ne sera plus envoyé qu'une seule fois en version papier. Par après, il faudra en faire expressément la demande pour continuer à le recevoir.

5 Élection des administrateurs

Il y a onze postes à pourvoir : huit mandats de trois ans, deux mandats de deux ans et un mandat d'un an. Six administrateurs arrivent en fin de mandat cette année. Il s'agit de D. DUMONT, P. LAMBRECHT, C. MICHAUX, J. MIEWIS, N. MIEWIS et M. SEBILLE. Tous sont candidats à un renouvellement de leur mandat.

Nicolas RADU, très actif dans l'organisation des stages à Wépion, est également candidat. V. HENRY le présente brièvement. Les candidats sont proposés pour les mandats de trois ans, sauf J. MIEWIS qui souhaite le mandat d'un an et N. MIEWIS qui prendra un mandat de deux ans.

Tous les candidats sont élus à l'unanimité des membres présents.

6 Modification des statuts de l'ASBL

Rappelons qu'en septembre dernier on a déjà procédé à une modification des statuts pour ajouter un site d'exploitation dans la région bruxelloise.

Une nouvelle loi sur les statuts des sociétés oblige les ASBL à modifier leurs statuts pour le premier janvier 2024. C. MICHAUX, qui a rédigé une nouvelle version des statuts, explique en quoi consistent les modifications à

effectuer pour se mettre en conformité. L'assemblée présente ne remplissant pas les conditions du quorum, une AG extraordinaire sera convoquée pour approuver cette nouvelle version.

7 Information sur une éventuelle fusion avec le CREM

Le CREM, qui ne dispose plus d'aucun subside de fonctionnement (après avoir vu celui-ci réduit de moitié en 2020), n'a plus aucune possibilité de poursuivre ses activités dans les conditions actuelles, notamment car l'ASBL ne peut faire face aux factures engendrées par l'occupation de ses locaux à Nivelles.

Le CA du CREM et celui de la SBPMef ont envisagé de rapprocher les deux structures, les deux associations ayant de nombreux objectifs en commun. Il pourrait s'agir d'une fusion, ou d'une absorption. Une absorption serait nettement plus facile à régler administrativement qu'une fusion : l'ASBL CREM serait dissoute et léguerait ses avoirs à la SBPMef (le nom pourrait être changé pour garder une trace des spécificités du CREM). Une fusion serait plus compliquée, il faudrait faire une révision des comptes des deux ASBL et cela coûterait plusieurs milliers d'euros.

Une autre question qui se pose est celle de l'octroi des postes APE qui sont mis à la disposition du CREM, trois pour l'année 2023-2024 ; il serait intéressant de pouvoir les conserver. On prévoit de se renseigner sur la meilleure solution (absorption ou fusion) pour garder les postes APE et de faire les démarches en conséquence. Nous ne pouvons pas prévoir comment la FWB va réagir.

L'AG est favorable à ce que le CA continue à explorer les possibilités de regroupement des deux ASBL. Une proposition sera présentée lors d'une AG exceptionnelle (éventuellement suivie d'une AG extraordinaire si le quorum n'est pas atteint).

8 Divers

Néant.

9 Parole aux membres

Néant.

La séance est clôturée à 17 h 32.

V. HENRY,
Présidente

M.-F. GUISSARD,
Secrétaire